LE DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE " MOBILITÉ DOUCE " DE LA VILLE DE LILLE

Le dispositif d'aide financière «mobilité douce» s'adresse aux Lillois/ses en recherche active d'emploi, âgés de 16 à 25 ans (ou 30 ans s'il s'agit d'une création d'entreprise ou de son propre emploi) et non imposables sur le revenu (situation du foyer fiscal de rattachement pour les jeunes majeurs). L'aide n'est pas à destination des étudiants.

La demande d'aide financière «mobilité douce» doit être motivée et l'achat d'un vélo doit faciliter l'accès à un emploi ou à une formation professionnelle.

Vous devez justifier de l'une des situations suivantes :

être inscrit dans une formation professionnelle (alternance, apprentissage, attestation de formation)
être en situation professionnelle précaire (bulletins de salaire / contrat de travail)
être suivi par la Mission Locale dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle (contrat d'insertion)

L'obtention de l'aide financière «mobilité douce» est conditionnée à un engagement citoyen auprès d'associations ou d'institutions Lilloises, à concurrence de 25 heures.
Vous êtes libre de choisir l'association Lilloise qui conviendra le mieux à vos centres d'intérêts. Pour vous aider à trouver une association, rendez-vous sur : https://placedesassos.lille.fr/
Le montant de l'aide peut atteindre 200 €, une majoration de 100 € est possible en cas d'achat d'accessoires de sécurité.
L'aide est versée au bénéficiaire sur justificatif d'achat.
Si tous les critères sont remplis, envoyez un mail à : jeunesse@mairie-lille.fr

https://www.lille.fr/Jeune2/Le-dispositif-d-aide-financiere-mobilite-douce

Ville de Lille - Direction de la Jeunesse
Place Augustin Laurent
CS 30667
59033 - Lille Cedex
https://www.lille.fr/